

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

**10 mai 2021**

**Début du Conseil 20 h**

Nombre de Conseillers : **15**

Présents : **13**

Votants : **13**

Absents excusés : 02

## **PRESENTS:**

Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, Gaëlle LAFARGUE, Hervé COUPELLIER, Nicolas VERDIER, Loïc REGHENAZ, Stéphane GRAILHE, Luc CHRIST, Benjamin FERRAN, Sylvie MAZET, Emilie LUC, Jean-Paul RUIZ, Guillaume PINAR, Julien LAPEZE

## **ABSENTS :**

Paul RUIZ, Jean-Paul RUIZ

**Secrétaire de séance** : Nicolas VERDIER

Convocations effectuées : le 04/05/2021

Date d'affichage en mairie : le 11/052021

M. Le Maire demande si, suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 12/04/2021, il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature des procès-verbaux

Monsieur le Maire propose, avant de commencer la séance, de rajouter un point à l'ordre du jour :

Décision modificative : rajout de 15 000 € pour les travaux à la salle multi associations

Vote à l'unanimité des membres présents pour ce rajout à l'ordre du jour.

## **Présentation du bilan intermédiaire de l'étude environnementale du projet photovoltaïque (Société AEDES) :**

Présentation du compte rendu de l'étude environnementale par la société AEDES, différents périmètres autour de la zone ont été étudiées

Pas de périmètre d'enjeu écologique à proximité ni éloigné

1<sup>ère</sup> zone natura 2000 éloignée de 5 km pas d'impact  
Aucun zonage de protection sur l'aire d'étude  
Aucun zonage de protection à 1 km

1<sup>ère</sup> zone ZNIEFF à 3.2 kms situé à Bessens Lapeyriere

Attente étude de printemps pour les oiseaux migrateurs et autres espèces de faune et de la flore

A ce jour, il n'y pas d'enjeux particuliers, même si les études menées sur les mois à venir permettront de mieux définir les enjeux notamment concernant les oiseaux.

Le BE mandaté est EXTARE.

Conclusion : le projet est en bonne voie  
Objectif : dépôt du Permis de construire fin 2021 (instruction 6 mois)

Prochain point septembre 2021 environ ou nous aurons le bilan du printemps et le début d'une implantation de la centrale photovoltaïque.

**Délibération donnant autorisation à Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune et le lotisseur du lotissement les jardins de claux du roux :**

Monsieur le Maire expose aux membres présents l'objet de la convention qui a pour définir les conditions de transfert à la commune à titre gratuit, des terrains et équipements communs du permis d'aménager n° PA 082 057 20 S0001 obtenu le 12 mai 2020, pour la réalisation du lotissement dénommé : Les jardin de Claux du Roux » sis à FABAS, cadastré B n° 106 et 287 d'une superficie de 25 430 m<sup>2</sup>.

Cette convention permet de se substituer à l'obligation de constituer une Association Syndicale, article R.442-8 DU Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE les conditions de transfert à la commune à titre gratuit, des terrains et équipement communs du permis d'aménager n° PA 082 057 20 S0001 obtenu le 12 mai 2020, pour la réalisation du lotissement dénommé : Les jardin de Claux du Roux » sis à FABAS, cadastré B n° 106 et 287 d'une superficie de 25 430 m<sup>2</sup>.

Autorise Monsieur le Maire à signer La convention de transfert dans le domaine public des équipements communs.

Monsieur le Maire demande de passer au vote : 12 pour

**Délibération attestant Monsieur le Maire de sa qualité à représenter la commune de FABAS :**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que suite au décret n° 2021-126 du 6 février 2021, relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance, il conviendrait de joindre à la demande de subvention « d'aide en faveur de certaines cantines scolaires » pour les communes, un justificatif du signataire de la demande attestant de sa qualité à représenter la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide que le signataire de la demande attestant de sa qualité à représenter la commune sera Monsieur le Maire, Jérôme SOURSAC

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier de demande subvention « d'aide en faveur de certaines cantines scolaires ».

Monsieur le Maire demande de passer au vote : 12 pour

**Délibération projet d'implantation de haie forestière dans le cadre du plan de relance de l'agriculture :**

Présentation du projet par Madame Emilie LUC en charge du dossier et par Monsieur le Maire, les lieux d'implantation sont présentés et cela représente environ 1km de haies. Une demande de subvention sera envoyée à l'organisme et conditionnera cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier de demande subvention.

Monsieur le Maire demande de passer au vote : 12 pour

**Décision modificative :**

N'ayant pas reporté tous les restes à réaliser de l'année 2020 de l'opération « Maisons des associations » , il est nécessaire de porter la somme 15 000 € pour achever les travaux à la salle multi associations sur l'année 2021

Monsieur le Maire en profite pour faire un point d'avancement sur cette construction et souligne une nouvelle fois l'immense implication de nos artisans

Monsieur le Maire demande de passer au vote : 12 pour

### **Point RH :**

Madame Emilie LUC fait le point sur les contrats qui se terminent fin aout. L'étude de besoin pour la rentrée n'étant pas finalisée, M. le Maire précise qu'elle sera présentée et validée lors du prochain conseil municipal du mois de Juin.

Un point est également fait sur le service technique et nous avons fait le choix à l'unanimité de réaliser le remplacement par voie de mutation.

### **Point élections :**

Madame Gaelle LAFARGUE présente le tableau pour la tenue du bureau, chaque conseiller est invité à s'inscrire sur ces créneaux.

Monsieur le Maire précise les directives qu'il faudra mettre en œuvre lors de ces élections.

### **Divers :**

Il est demandé de faire un rappel des heures de tonte et sur l'interdiction de faire des feux sur la commune.

La séance est levée à 22 h

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 07/06/2021 à 20 heures

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
CHRIST Luc		PINAR Guillaume	
COUPELLIER Hervé		POZZA Christian	
FERRAN Benjamin		REGHENAZ Loïc	
GRAILHE Stéphane		RUIZ Jean-Paul	<b>Absent</b>
LAFARGUE Gaëlle		RUIZ Paul	<b>Absent</b>
LAPEZE Julien		SOURSAC Jérôme	
LUC Emilie		VERDIER Nicolas	
MAZET Sylvie			